

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Recommandation n° 1

Le Comité recommande une nouvelle fois l'arrêt total de la production et de la consommation de tétrachlorométhane et de méthylchloroforme d'ici 1995, sauf pour la fabrication des substituts des CFC et des halons et comme solvant organiques dans les laboratoires.

Réponse :

- Le Gouvernement s'est engagé à l'élimination graduelle de la production et de l'importation du tétrachlorure de carbone, sauf pour les utilisations comme matière première et en laboratoire, d'ici le 31 décembre 1994. Quant au chloroforme de méthyle (CFM), le Gouvernement s'est engagé à l'échéancier d'élimination suivant :
 - (1) la consommation de CFM devra être stabilisée aux niveaux de 1989 d'ici 1993;
 - (2) la consommation de CFM devra être réduite de 85 pour cent d'ici 1995; et
 - (3) la consommation de CFM devra être réduite de 100 pour cent d'ici l'an 2000.
- Les règlements visant à faire appliquer ces échéanciers d'élimination ont récemment été proposés dans la Partie I de la Gazette du Canada. Des ajustements y seront apportés pour se conformer à la décision prise par les Parties au Protocole de Montréal, à Copenhague en novembre 1992 et visant une élimination totale du CFM au 1^{er} janvier 1996, sous réserve de tenir compte d'exemptions possibles pour les utilisations essentielles.
- À cause de l'utilisation répandue du CFM que font un grand nombre de petits utilisateurs au Canada, on est à mettre au point une stratégie de communication visant à informer tous les utilisateurs des plans canadiens et internationaux qui ont pour but de restreindre, et éventuellement d'éliminer, son utilisation. Ce plan donnera à l'industrie assez de temps pour qu'elle puisse élaborer des stratégies ou trouver les solutions de rechange appropriées pour éliminer sa dépendance au CFM avant qu'il ne disparaisse du marché.

Recommandation n° 2

Nous recommandons qu'on considère comme un secteur de recherche prioritaire les effets d'une augmentation des UV-B sur la santé des humains et la productivité des cultures vivrières.

Réponse :

- Le Gouvernement accepte cette recommandation. En mars 1992, la Direction de la protection de la santé de Santé et Bien-être social Canada était l'hôte d'un symposium sur les maladies reliées à la radiation des ultraviolets. Cinquante experts nationaux et